

FRANCAZAL : LE DOSSIER

« Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir, mais de le rendre possible » **Antoine de Saint-Exupéry**

Rappel historique

Premier vol sur le site le 23 Novembre 1911.

3 Avril 1923 : Francazal devient le 1er aéroport public Toulousain.

14 Juillet 1935 : première base aérienne Française.

1944 : bombardement du terrain à deux reprises.

1946 : création de l'école de formation des équipages de transport aérien.

Juillet 2008 : annonce de la fermeture de la BA 101 et départ des derniers aviateurs en septembre 2010.



Une gestion préfectorale

A partir de cette fermeture la préfecture qui confie la maîtrise d'ouvrage au Ministère de la Défense a lancé un comité de pilotage pour réfléchir au devenir du terrain qui représente près de 290 hectares. Le cabinet d'urbanistes parisiens Devillers a proposé la transformation du site en secteur mixte économie et emploi avec 23 000 habitants.

Cette proposition n'a pas été retenue.

Après plusieurs réunions la préfecture a décidé de créer trois zones distinctes :

Un secteur de 62 hectares situé sur la commune de Toulouse ou reste implanté le 1er RTP et qui accueillera prochainement les régiments stationnés à Balma.

Un secteur de 156 hectares situé sur les communes de Portet sur Garonne et Cugnaux qui est consacré à l'activité aéronautique, et dont la gestion est confié à la SNC Lavallin jusqu'en juin 2013. Un nouvel appel d'offre est en cours pour attribuer, pour les 45 prochaines années, la gestion du site à un exploitant d'aérodrome.

Un solde de 38 hectares dont 25 sont destinés à des activités économiques culturelles et 13 pour de l'activité économique liée à l'aéronautique est libéré par les services préfectoraux.

C'est donc un terrain en pleine propriété de l'État, régi par les services du ministère de la défense, qui devient l'enjeu d'une reconversion non maîtrisée par les collectivités locales, avec au premier rang celles de Cugnaux et du Grand Toulouse.

La reconversion aéronautique

Cette zone de 156 hectares sous contrôle de la DGAC, est gérée aujourd'hui par la SNC Lavallin. L'aérogare a été réhabilité pour accueillir l'aviation d'affaire, et la tour de contrôle remise aux normes actuelles.

Depuis 2 ans, 200 emplois industriels y ont été créés : maintenance aéronautique avec la société Atlantic Air Industries, sociétés de transport, exploitation du site, hélicoptères de la gendarmerie et unité aérienne de Météo France.

La grande majorité des hangars sont utilisés par les entreprises qui prévoient d'augmenter leurs effectifs pour répondre à la croissance de leurs marchés (près de 50 emplois prévus).

En 2012, moins de 9 000 rotations aériennes ont été enregistrées, militaires et civils.

Cette activité a permis à la commune de Cugnaux de recueillir pour la première fois cette année plus de 60 000 € d'impôt foncier bâti.

Afin de suivre les activités aériennes, un Comité Consultatif Environnemental est mis en place dont les membres nommés par le Préfet, sont les services de l'État, les usagers du site, les collectivités locales concernées et les associations de défense de l'environnement. Ce comité se réunira pour la première fois début 2013.

Le devenir des terrains hors aéronautique

Au premier semestre 2012, la préfecture lance deux appels d'offre pour les deux terrains non encore affectés. La remise des plis est prévue pour le 30 novembre 2012 à 16h00.

Une étude des coûts de dépollution doit être fournie aux postulants afin qu'ils puissent intégrer cette donnée dans leur offre. Rien n'est communiqué.

Le 30 novembre, 4 offres sont déposées, deux par lots, dont le dossier des studios de cinéma porté par Bruno Granja et son partenaire américain Raleigh.

La préfecture indique que ces plis seront ouverts le 4 décembre à 16h30, qu'ils feront l'objet d'une analyse approfondie, et qu'après discussions avec les candidats une réponse sera donnée dans un mois et demi.

Le 4 décembre après-midi, une commission composée de la secrétaire générale de la préfecture, de France Domaine, du Ministère de la Défense, des services fiscaux se réunit.

A 19h00 un communiqué de presse est envoyé par la préfecture aux médias, indiquant que toutes les offres sont rejetées, et en détaillant les griefs portés au dossier d'implantation des studios de cinéma. Aucune information sur l'identité des autres candidats n'est communiquée.

Studio Toulouse Francazal apprend le rejet de son dossier par la presse.

Les motifs avancés pour rejeter l'offre sont les suivants: prix insuffisant avec 17 millions d'€ contre 27 demandés par la préfecture soit 107 €/m² (les terrains à vocation économique se vendent dans le secteur à un niveau très inférieur à celui demandé par l'administration).

Les conditions suspensives sont refusées : obtention des autorisations administratives pour construire et paiement en plusieurs tranches. Les partenariats financiers sont jugés trop faibles.

En 2h30 le sort du dossier est réglé.

Quel avenir pour le site?

Depuis le début la municipalité de Cugnaux, majorité et opposition comprise, s'est préoccupée du devenir de ce site : protestation contre la fermeture de la base, dont on voit aujourd'hui l'utilité car toujours utilisée par l'armée, soutien au projet de diversification économique porté par Bruno Granja et ses associés.

Outre les dégradations constatées sur le site, les élus non concertés sur les décisions prises par la préfecture ne sont pas indifférents et se battent pour qu'une solution pérenne porteuse d'emplois, de richesse et d'avenir soit trouvée pour Francazal. Ce site qui fait partie de l'histoire Cugnalaïse est aujourd'hui son avenir.

Le projet de studio doit être redéposé. C'est une chance pour Cugnaux, l'agglomération, la Haute-Garonne et la Région Midi-Pyrénées.